

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).*

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le contenu exact du ROB doit être précisé par décret (pas encore publié à ce jour). Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, ce qui sera précisé par décret (pas encore publié à ce jour).

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2016 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population juziéroise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2016 ainsi qu'à la situation financière locale.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal. Il y a lieu d'indiquer en outre qu'il est envisagé de voter le budget primitif 2016 le 7 avril prochain.

*** Pour tous les sigles cités, un glossaire existe en fin de document.**

I - LE CONTEXTE NATIONAL

A - L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Ce chapitre a été rédigé fin février et reprend les faits connus à cette date

1 – Situation internationale et nationale

À l'été 2015, les économies développées ont conservé une croissance robuste, qui devient plus homogène. L'activité des pays anglo-saxons a ralenti tandis que l'économie japonaise a légèrement rebondi. Le PIB (Produit Intérieur Brut) de la zone euro s'est à peine infléchi (+0,3 %), comme en Allemagne, en Italie et en Espagne. L'activité a en revanche rebondi un peu plus fortement que prévu en France (+0,3 %) après la forte croissance du premier trimestre et le trou d'air du printemps. Dans quasiment tous ces pays, la demande intérieure est restée allante mais l'activité a été pénalisée par des exportations en repli. Le climat des pays émergents est resté globalement maussade : l'activité a tourné encore au ralenti en Chine, s'est à peine stabilisée en Russie, et s'est de nouveau contractée au Brésil. Les informations conjoncturelles de l'automne suggèrent que le climat des affaires des pays émergents cesserait de se dégrader, ce qui est de bon augure pour le commerce mondial dont le redémarrage serait cependant poussif.

En prévision jusqu'à mi-2016, la croissance resterait solide aux États-Unis et au Royaume-Uni, de nouveau assise sur une demande intérieure vigoureuse. Dans la zone euro, la dépréciation de la monnaie unique, proche de son plus bas niveau depuis 2003 face au dollar, donne un motif d'optimisme supplémentaire quant au rebond des exportations. La politique accommodante de la Banque centrale européenne a également entraîné une baisse des taux d'intérêt, incitant ménages et entreprises à investir davantage. Enfin, le cours du pétrole a atteint en novembre son plus bas niveau depuis début 2009, ce qui renforce le pouvoir d'achat des ménages et la situation financière des entreprises.

Ces impulsions, l'amélioration du climat des affaires depuis le début de l'année et la hausse rapide du pouvoir d'achat des ménages suggèrent une augmentation progressive de la croissance en France. Les attentats meurtriers du 13 novembre à Paris conduisent pourtant à modifier ce scénario à court terme, à cause des craintes qu'ils suscitent auprès des consommateurs et des touristes. De ce fait, l'infléchissement de certaines activités de services serait le principal facteur du ralentissement du PIB au quatrième trimestre, qui n'augmenterait que de 0,2 %. Au premier semestre 2016, ces effets ne pèseraient quasiment plus sur la croissance, sans provoquer pour autant de contrecoup. En outre, les dépenses d'investissement en logement cesseraient quasiment de baisser dès la fin 2015 après plus de deux années de fort recul. Par ailleurs, la situation financière des entreprises, qui s'est déjà fortement redressée en 2015, s'approcherait encore un peu plus de sa moyenne d'avant-crise ; avec des perspectives de demande plus affirmées et le dispositif d'incitation de suramortissement, leurs dépenses d'investissement productif resteraient soutenues.

Au total, l'économie française accélérerait au premier trimestre 2016 (+0,4 %), en conservant ce rythme au deuxième trimestre. Après une année de reprise modérée en 2015 (+1,1 %), l'acquis de croissance pour 2016 atteindrait presque ce niveau dès la mi-année (+1,0 %). Avec la reprise de

l'activité et le développement des dispositifs visant à enrichir la croissance en emplois, l'emploi marchand continuerait de progresser d'ici juin 2016. En tenant compte des branches non marchandes, l'emploi total progresserait plus vite que la population active et le taux de chômage baisserait, compensant sa hausse récente pour atteindre en France 10,4.% mi-2016, soit son niveau de mi-2015.

Divers aléas sont associés à ce scénario. Tout d'abord, les événements dramatiques de Paris sont venus ajouter, en dehors de l'affaiblissement important et immédiat de certaines branches d'activité, une plus grande incertitude : que les différents agents diffèrent davantage leurs dépenses et cela enrayera plus encore la reprise en cours. À l'inverse, les craintes pourraient se dissiper plus vite qu'attendu. Par ailleurs, les prévisions sur les économies émergentes sont plus fragiles que d'habitude, avec des conséquences sur le commerce mondial : alors qu'un redressement modéré a été anticipé, leurs importations pourraient accélérer fortement par contrecoup de leur chute début 2015 ; un nouveau déclin de la demande émergente ne peut pas non plus être exclu.

2 – Focus du secteur public communal

En 2015 l'épargne brute des communes serait à nouveau en repli mais dans des proportions un peu moins marquées qu'en 2014 (- 4,4 %, après - 9,0 %) à la faveur de recettes fiscales mieux orientées et de dépenses de fonctionnement en ralentissement. Cette réduction des marges de manœuvre financières, associée à une nouvelle baisse des dépenses d'investissement (- 7,8 %, après - 14,1 %) aboutirait à un recours à l'endettement proche de celui de 2014 (0,3 milliard d'euros).

SECTION DE FONCTIONNEMENT					FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT				
	14/13	2014(e)	15/14	2015(e)		14/13	2014(e)	15/14	2015(e)
RECETTES COURANTES (1)	+ 0,0	79,3	+ 0,6	79,8	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	-14,1	22,1	-7,8	20,4
Recettes fiscales*	+ 0,9	48,8	+ 2,9	50,2	<i>financées par :</i>				
Dotations de l'État	- 4,2	18,1	- 7,4	16,7	Autofinancement (4) = (3) - (5)	-17,9	11,0	-15,6	9,3
Autres recettes	+ 2,9	12,4	+ 3,3	12,8	Recettes d'investissement hors emprunt	- 3,1	10,8	+ 0,5	10,9
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	+ 1,6	68,4	+ 1,4	69,4	Flux net de dette (emprunts - remboursements)	-	+ 0,4	-	+ 0,3
Dépenses de personnel	+ 4,0	36,4	+ 2,7	37,4	<i>Emprunts nouveaux (hors opérations financières)</i>	- 14,2	6,3	+ 1,1	6,3
Intérêts de la dette	- 0,6	2,3	- 1,7	2,2	<i>Remboursements (hors opérations financières)</i>	- 2,3	5,9	+ 2,3	6,0
Autres dépenses de fonctionnement	- 1,0	29,7	+ 0,1	29,7	Variation du fonds de roulement (5)	-	- 0,1	-	1,1
ÉPARGNE BRUTE (3) = (1) - (2)	- 9,0	10,9	- 4,4	10,4	ENCOURS DE DETTE au 31 décembre	+ 0,6	62,4	+ 0,5	62,7

*Y compris les reversements fiscaux en provenance des groupements à FPU.

Budgets principaux

(e) : estimations

En 2015, pour la quatrième année consécutive, l'épargne brute des communes (recettes moins dépenses de fonctionnement) diminuerait (- 4,4 %) pour afficher 10,4 milliards d'euros. Elle aurait ainsi perdu depuis 2011 un cinquième de son montant. Les dépenses de fonctionnement seraient toujours plus dynamiques (+ 1,4 %) que les recettes (+ 0,6 %) malgré une légère reprise du rythme d'évolution de ces dernières.

Les recettes courantes progresseraient en 2015 de 0,6 % après une stabilité en 2014 et atteindraient 79,8 milliards d'euros. Deux mouvements contraires s'associeraient : la baisse des dotations en provenance de l'État s'amplifie tandis que les recettes fiscales enregistreraient une accélération.

Les dotations en provenance de l'État, principalement composées de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), diminueraient de 7,4 % sous l'effet de l'accentuation de **la contribution des communes** à l'effort de redressement des comptes publics qui passe de 588 millions d'euros en 2014 à 1,45 milliard d'euros en 2015. Ce montant correspond à 40 % de l'effort demandé aux collectivités locales et à 70 % de celui demandé au bloc communal. Ce manque à gagner représente l'équivalent de 13 % de l'épargne brute 2014 des communes. La DGF atteint ainsi 14,5 milliards d'euros, soit un montant proche de celui de 2004.

Parallèlement, **la péréquation** (neutre globalement mais ayant des impacts individuels forts) aussi bien verticale qu'horizontale se renforce avec une hausse des montants de DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et DSR (Dotation de Solidarité Rurale) (respectivement + 180 et + 117 millions d'euros) et une montée en charge du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale) de + 210 millions d'euros.

Les recettes fiscales quant à elles progresseraient de 2,9 % soit un rythme plus élevé qu'en 2014 (+ 0,9 %). Après plusieurs années de modération fiscale, les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières (taxes sur les propriétés bâties et non bâties et cotisation foncière des entreprises) augmenteraient en moyenne de 1,6 %, dans la lignée des hausses observées en année post-électorale. La grande majorité des communes n'utiliserait cependant pas son pouvoir de taux.

Les bases d'imposition, dont la revalorisation forfaitaire décidée par le gouvernement est la même qu'en 2014 (+ 0,9 %), seraient légèrement plus dynamiques que l'année précédente concernant les taxes ménages (+ 2,4 % pour la TH et +2,2 % pour la TFPB). **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, en repli en 2014, augmenterait de 4 % environ en 2015. Le passage de certains groupements à fiscalité propre du régime de la fiscalité additionnelle à la fiscalité professionnelle unique (FPU) aurait moins d'impact qu'en 2014, les changements étant moins nombreux (en 2015 la population à FPU s'est accrue de 1,6 % contre 5,3 % en 2014). **Les recettes des droits de mutation à titre onéreux** (2,2 milliards d'euros) bénéficieraient d'une légère reprise du marché de l'immobilier.

La croissance des **autres recettes de fonctionnement** composées des produits des services et de subventions et fonds divers, atteindrait 3,3 %, en légère augmentation par rapport à 2014 (+ 2,9 %). Les recettes tarifaires, sur lesquelles les communes disposent de marges de manœuvre, devraient être relativement dynamiques en 2015. Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires, attribué dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, s'élèverait à 410 millions d'euros (pour le bloc communal), mais il ne couvrirait pas la totalité des dépenses induites par la réforme, estimée à plus d'un milliard d'euros dans une étude conjointe de l'AMF (Association des Maires de France) et de la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales).

Les dépenses de fonctionnement des communes (69,4 milliards d'euros) ralentiraient à nouveau pour atteindre un rythme de progression de 1,4 %, soit 0,2 point de moins qu'en 2014.

Les frais de personnel resteraient le poste le plus important en masse (37,4 milliards d'euros) et en croissance (+ 2,7 %) même si les facteurs ayant contribué à la forte hausse de 2014 (+ 4,0 %) s'atténuent. **La réforme des rythmes scolaires produirait ses effets en année pleine pour l'ensemble des communes et la revalorisation des bas salaires serait encore source d'augmentation dans des proportions proches de celles de 2014.** En revanche, l'impact de la revalorisation des cotisations retraites serait moindre et l'évolution des effectifs faible (deux études récentes, le baromètre trimestriel des bourses de l'emploi public local de la Fédération nationale des centres de gestion et le baromètre RH des collectivités locales du Pôle public de Randstad, font état pour 2015 d'une nette modération dans les politiques de recrutement des collectivités locales).

Le poste des achats et charges externes (16,8 milliards d'euros) se contracterait légèrement (- 0,6 %) sous l'effet d'une inflation nulle (0,0 %) et de mesures d'économies mises en place par les communes. **Les frais financiers** enregistreraient une légère baisse (- 1,7 %) à la faveur de taux d'intérêt bas et d'un recours à l'endettement relativement modéré ces dernières années (+ 1,6 % en moyenne de hausse de l'encours de dette entre 2009 et 2014).

En 2014, **les investissements communaux** ont chuté de 14,1 %. Avec la baisse anticipée sur 2015 (- 7,8 %), ils perdraient en deux ans 5,3 milliards d'euros soit près de 21 % des investissements de 2013. Cette diminution s'observerait aussi bien pour les dépenses d'équipement (18,3 milliards d'euros) que pour les subventions versées (2,2 milliards d'euros) mais elle serait nettement plus prononcée pour les premières.

En euros constants (hors effet prix) et rapportées à la population ces dépenses représenteraient 308 euros par habitant en 2015. À titre de comparaison, en moyenne sur le dernier mandat (2008-2013), la dépense en euros constants par habitant était de 381 euros par an. Le repli très marqué des investissements en 2014 et 2015, au-delà de l'effet cycle électoral, s'explique par l'érosion de l'autofinancement en lien notamment avec la baisse des dotations.

L'**autofinancement** d'un montant de 9,3 milliards d'euros, financerait 45,4 % des investissements. Associé aux recettes d'investissement perçues par les communes, il permettrait de financer la quasi-totalité des investissements (98,6 %).

Ces **recettes d'investissement** sont composées notamment du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et des subventions. Ces subventions proviennent d'autres niveaux de collectivités locales et principalement des départements dont les subventions représentent en moyenne 6 % des dépenses d'équipement des communes, moyenne qui atteint 17 % pour les plus petites communes. En 2015, des mesures gouvernementales de soutien à l'investissement du bloc communal ont été prises, à l'instar de l'augmentation des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (+35 millions d'euros en crédits de paiement) et de la création de l'aide aux maires bâtisseurs (+ 14 millions d'euros en crédits de paiement). Toutefois, ces crédits supplémentaires pourraient ne pas être totalement mobilisés, la faiblesse de l'autofinancement dans certain cas ne permettrait pas de compléter les plans de financement.

Le flux net de dette (emprunts moins remboursements de dette) permet de couvrir le solde à financer. Il s'élèverait à 0,3 milliard d'euros soit un niveau un peu plus faible que l'année précédente (0,4 milliard d'euros). Les emprunts (6,3 milliards d'euros) progresseraient légèrement

(+ 1,1 %) tandis que les remboursements enregistreraient une croissance légèrement plus rapide (+ 2,3 %) pour atteindre 6,0 milliards d'euros. L'encours de dette serait quasiment stable avec une légère augmentation de 0,5 % pour un niveau de 62,7 milliards d'euros.

B - PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2016

Baisse des dotations et augmentation de la péréquation verticale

Le contenu du Projet de Loi de Finances (PLF) 2016 entérine une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

Pour l'année 2016, le montant de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est fixé à 33,109 milliards d'euros, en recul de 9,6 % par rapport à 2015. Ce recul, essentiellement imputable à la contribution au redressement des finances publiques de 3,67 milliards d'euros, représente 1,89 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités en 2014. La clef de répartition serait identique à celle appliquée cette année, à savoir au prorata des recettes réelles de fonctionnement de chaque échelon de collectivités territoriales. Pour 2016, la contribution des communes au redressement des finances publiques s'élève à 1,450 Md € (comme en 2015).

Parallèlement, cette baisse s'accompagnera d'un renforcement substantiel des dotations de péréquation verticale. La croissance des dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) est identique à celle figurant dans la loi de finances initiale pour 2015, à savoir, + 180 millions d'euros de crédits nouveaux pour la DSU et + 117 millions d'euros pour la DSR. Quant à la dotation nationale de péréquation (DNP), le montant alloué en 2015, soit 794 millions d'euros, sera reconduit au titre de l'année 2016.

Les autres mesures du PLF 2016 :

Outre la baisse des dotations, le projet de loi de finances pour 2016 prévoit également :

Evolution du F.P.I.C.

L'enveloppe du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est fixée à 1 milliard d'euros en 2016 (+ 220 millions d'euros). Des dispositions sont introduites afin de préserver les communes pauvres situées dans des intercommunalités riches : sont ainsi exonérées de contribution au titre du FPIC, l'ensemble des communes de plus de 10 000 hab. classées parmi les 250 premières éligibles à la DSU, l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants classées parmi les 30 premières éligibles à la DSU et les 2 500 premières communes de moins de 10 000 hab. classées selon l'indice synthétique utilisé pour déterminer l'éligibilité à la DSU et à la DSR.

Une amélioration des recettes d'investissement

Est créé un fonds de soutien à l'investissement local, constitué de deux enveloppes :

□ 500 millions d'euros pour les communes et les EPCI, distribués par les préfets, financeront la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement

d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements, de réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ;

□ 300 millions d'euros, également gérés par les préfets, sont réservés aux communes de moins de 50 000 habitants.

□ 200 millions d'euros sont issus du maintien en 2016 de la dotation d'équipement des territoires ruraux à son niveau de 2015 (816 millions d'euros contre 616 millions en 2014).

S'agissant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), les collectivités et leurs groupements pourront désormais récupérer la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1er janvier 2016. Il faut aussi rappeler que l'augmentation du taux pour le remboursement de la TVA aux collectivités décidée dans la loi de finances pour 2015 permettra d'obtenir davantage de recettes au titre du FCTVA : 16,404 % contre 15,761 %, applicable aux dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2015.

Abaissement du plafond de cotisation au CNFPT

Le gouvernement propose de réduire la contribution des collectivités territoriales au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Le plafond du taux de la cotisation obligatoire versée au CNFPT par les employeurs territoriaux passe de 1% à 0,8%, conduisant à un allègement des charges pesant sur ceux-ci.

Rythmes scolaires

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires est pérennisé et la part majorée de l'aide est maintenue pour soutenir les communes les plus en difficulté.

Evolution des bases fiscales

La valeur locative cadastrale d'un bien immobilier sert de base aux impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières). Elle est calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de 1970 pour les propriétés bâties (date de la dernière révision générale). C'est pourquoi, pour tenir compte de l'érosion monétaire et de l'évolution des loyers, elle est revalorisée chaque année par des coefficients forfaitaires nationaux fixés annuellement par les lois de finances.

Dans le cadre du PLF 2016, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales est fixé à 1,01 %.

Source : <http://www.insee.fr> - Note de conjoncture INSEE Décembre 2015

<http://www.economie.gouv/cedef>

Extrait du rapport 2015 de l'Observatoire des Finances Locales : LES FINANCES DES COMMUNES EN 2015

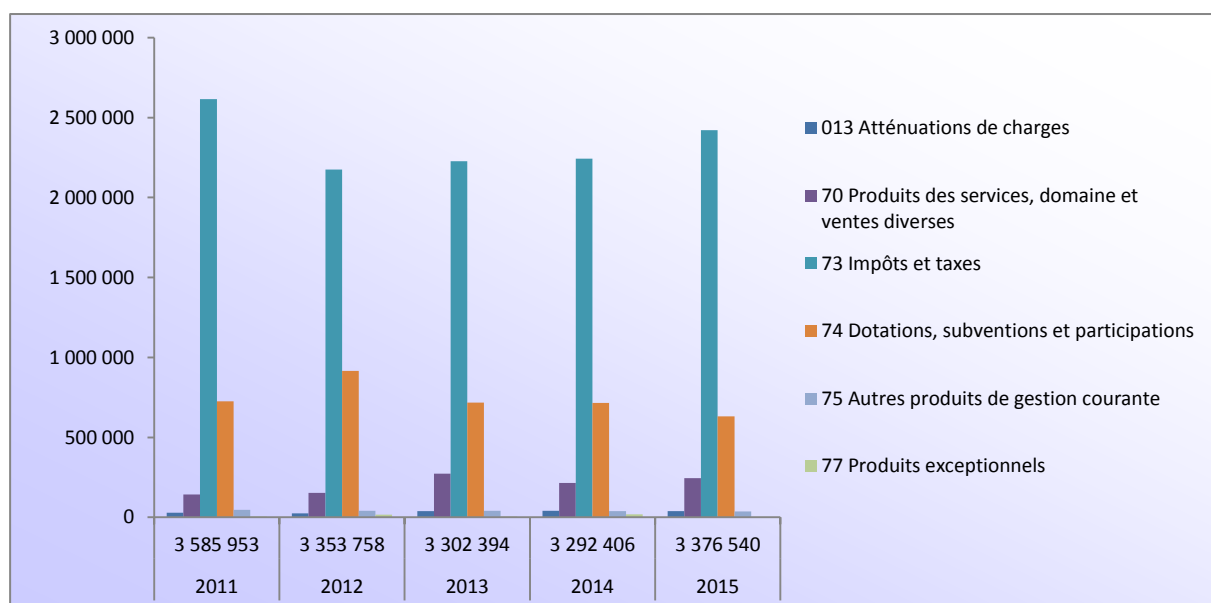
Source : La Lettre des Finances Locales – La Gazette des communes

II – JUZIERS : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune (A) constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en exploitation qu'en matière patrimoniale (B). En effet la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées, qu'elles soient positives ou négatives.

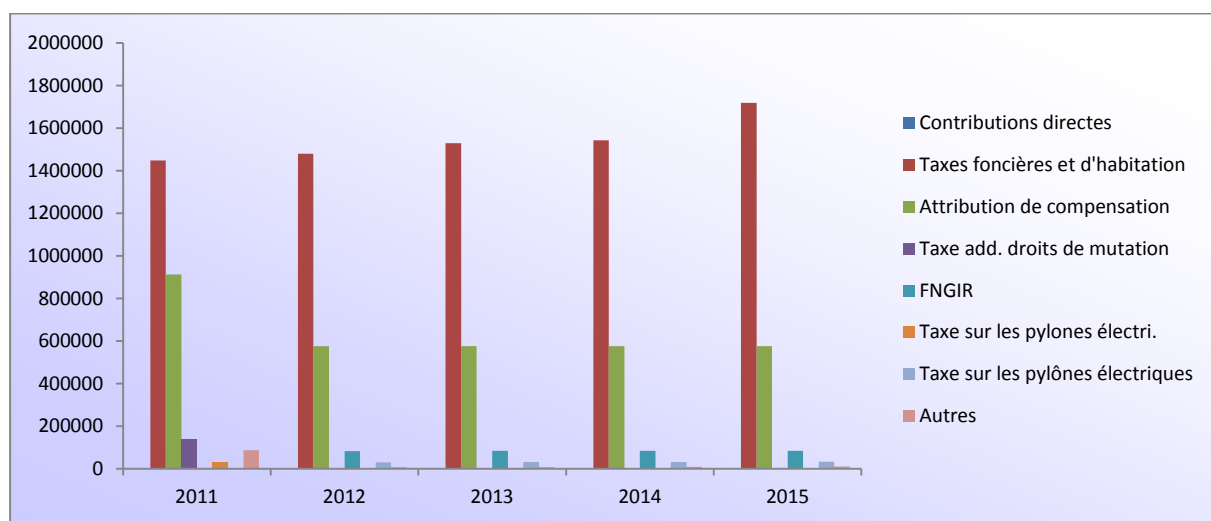
A – ANALYSE RETROSPECTIVE 2011 – 2015

➤ Des recettes de fonctionnement stables

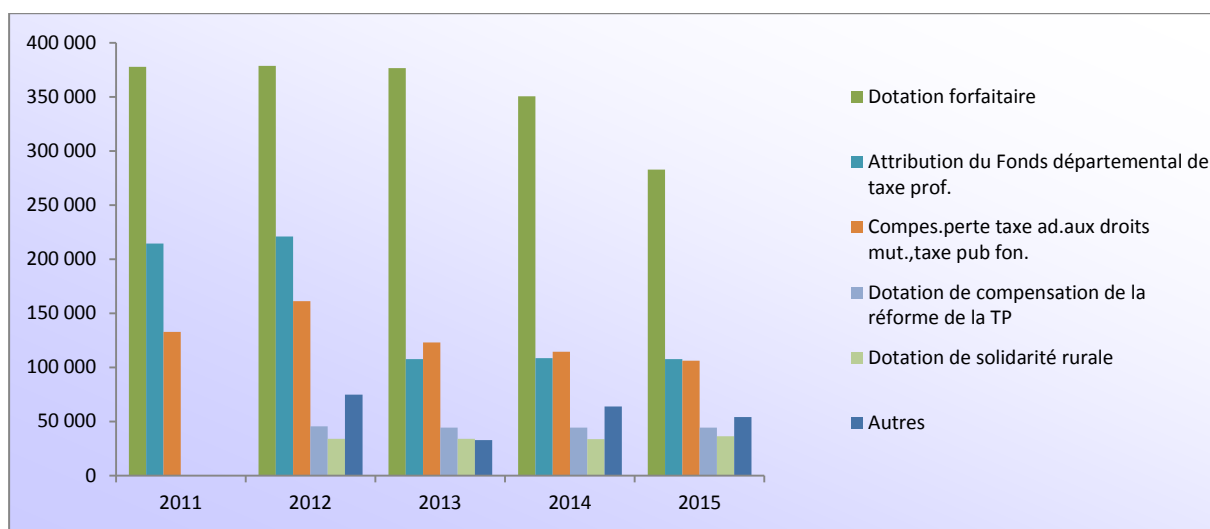


N.B : en 2011, rattrapage d'un semestre de l'attribution de compensation

Premier poste de recettes de la collectivité, le produit de la fiscalité directe locale a augmenté de près de 11 % entre 2011 et 2015, une hausse due en grande partie aux variations nominales des bases. En effet le conseil municipal a voté une légère hausse des taux en 2012 puis en 2015.



S'agissant des dotations de l'Etat et autres participations, elles amorcent une baisse significative.



	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes de fonctionnement	3 585 953	4 088 856	4 559 047	3 925 657	4 173 871
<i>Part de la DGF sur recettes Fonct.</i>	20,2%	22,4%	15,7%	18,2%	15,1%

➤ Des dépenses de fonctionnement impactées

	2011	2012	2013	2014	2015
Total	2 693 388	2 672 702	2 813 681	2 774 473	2 977 785
011 Charges à caractère général	828 306	802 409	856 275	765 442	775 506
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 292 077	1 333 487	1 380 909	1 458 080	1 600 039
014 Atténuations de produits		34 238	70 541	40 319	79 430
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 867				
65 Autres charges de gestion courante	407 377	396 828	406 143	391 327	387 203
66 Charges financières	98 762	93 372	99 814	119 305	135 606
67 Charges exceptionnelles	1 000	12 369			

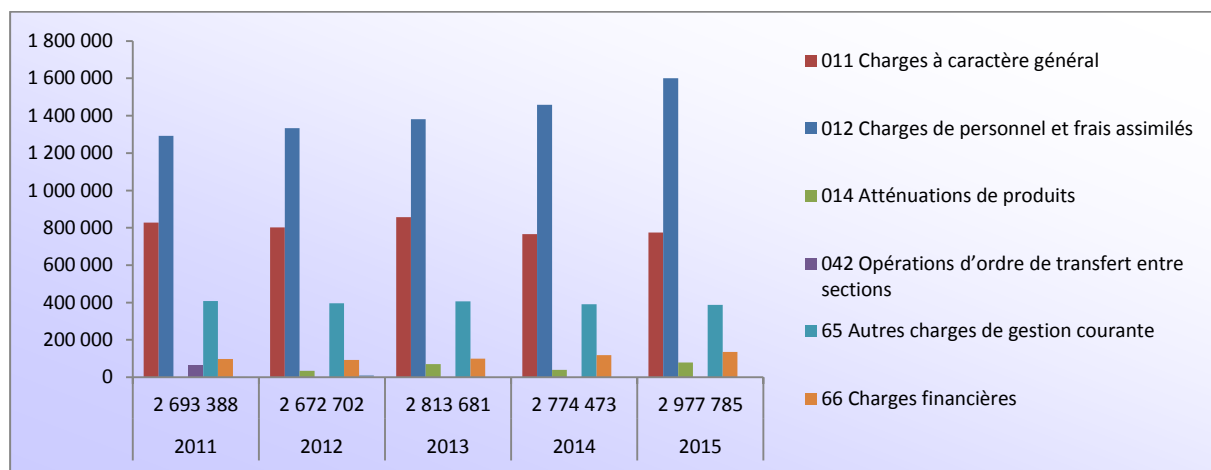
Hormis le chapitre 012, les dépenses de fonctionnements baissent de 1,8 %.

Les dépenses de personnel augmentent en raison

- du GVT (glissement vieillesse technicité) issu du déroulement de carrière des agents
- du relèvement du taux de cotisation à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) au 1^{er} janvier 2013, 2014 puis 2015 (part employeur de 27,40 % à 30,50 %)
- du relèvement des cotisations à l'IRCANTEC (Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques) au 1^{er} janvier 2013, 2014 puis 2015 (part employeur de 3,53 % à 3,92 %)
- de la revalorisation des grilles des catégories B et C en 2014
- de la création des contrats avenir pour lesquels la commune a créé 1 poste
- de la création d'un poste en communication (apprentissage puis poste de cadre)

- de la montée en charge de la réforme des rythmes scolaires.

Nous avons aussi dû faire face au remplacement d'agents en longue maladie (remplacés pour partie).

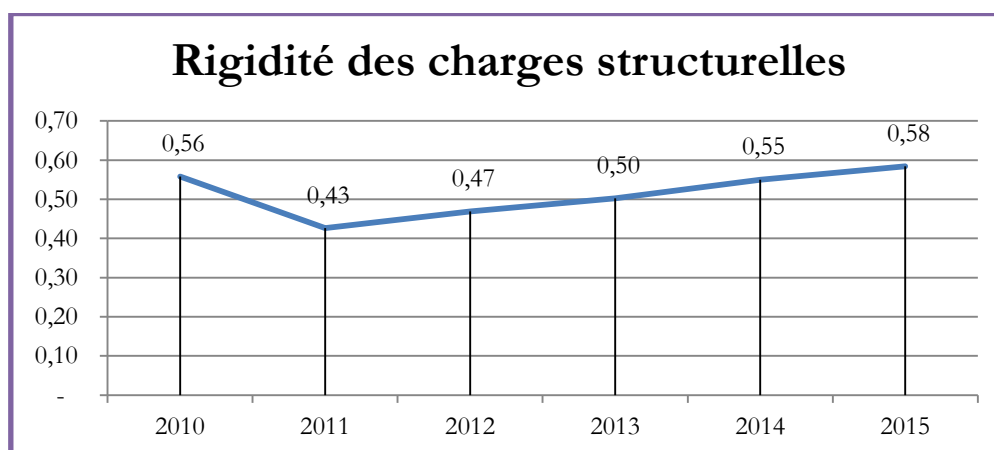


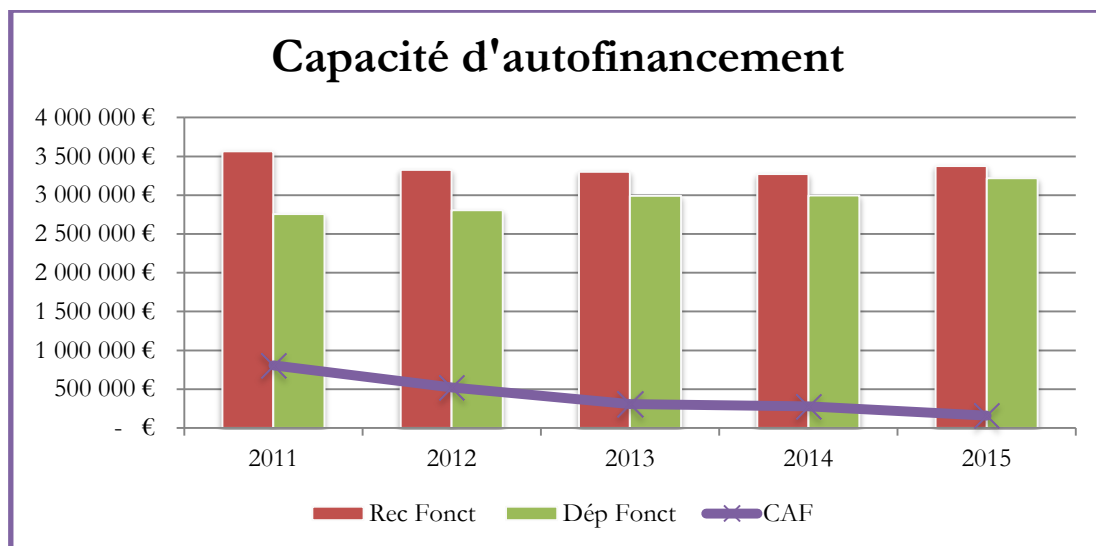
L'effectif est de 45 agents, soit 38,66 en Equivalent Temps Plein, identique à celui de 2012. Seul le personnel extérieur (hors effectif) a augmenté (Rythmes scolaires passant d'un coût de 13 894,91 à 50 697,15 €. Dans le même temps, le ratio « dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement » est passé de 49,89 à 50,57 % (moyenne de la strate : 50,2 %)

Malgré les mesures de rigueur visant à limiter de nouveaux recrutements, l'évolution des effectifs reste maîtrisée. Il nous faudra vraisemblablement être encore plus attentif dans les années à venir compte tenu d'un niveau de contrainte croissant.

➤ Conséquences un autofinancement fragile

Ratio de rigidité structurelle (charges de personnel + annuités de remboursement de la dette/recettes de fonctionnement). Si ce ratio est supérieur ou égal à 0,65, l'autofinancement ne peut plus assumer de nouveaux projets.





Pour une collectivité comme pour une entreprise ou un ménage, l'épargne (ou autofinancement) est la part des recettes récurrentes qui n'est pas dépensée dans le fonctionnement courant quotidien, lui aussi récurrent. Cette épargne doit permettre d'abord de rembourser la dette contractée avant de financer les investissements.

Il existe trois niveaux d'épargne :

1/ la capacité courante de financement autrement appelée épargne de gestion

Épargne de gestion = RRF - DRF* (hors intérêts de la dette) : le montant de cette épargne est le montant à la disposition de la collectivité avant remboursement des annuités

2/ l'épargne (ou autofinancement) brute (appelée aussi CAF: capacité d'autofinancement).

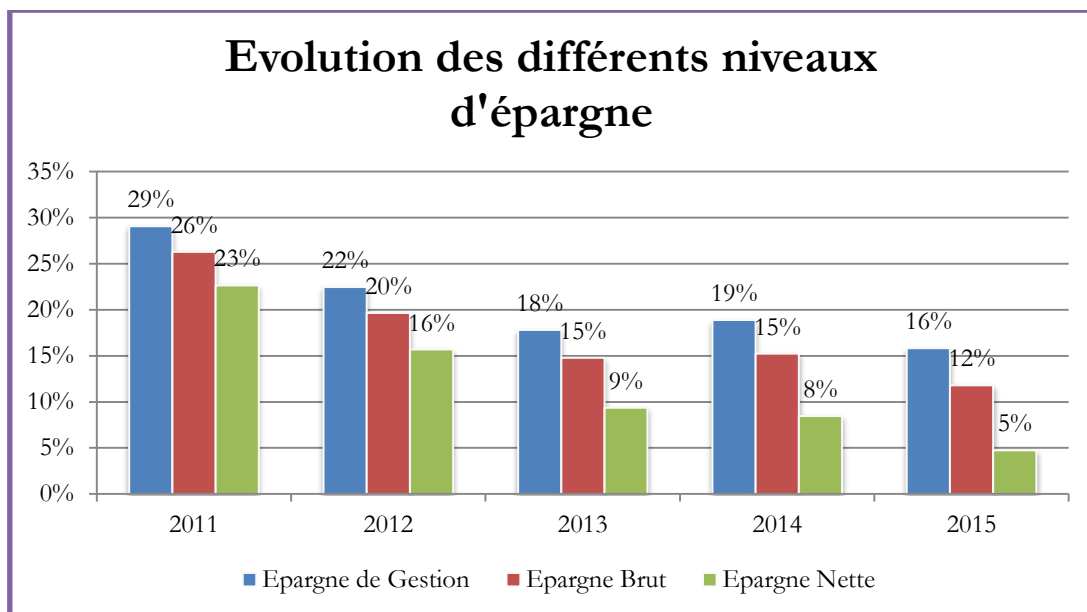
Épargne brute = RRF - DRF* (y compris les intérêts) ou épargne de gestion - intérêts de la dette : elle reflète les capacités à rembourser la dette sans recourir à des ressources exceptionnelles et à autofinancer les investissements. En ce sens, elle constitue un indicateur d'autonomie financière et un critère fondamental de l'analyse de solvabilité.

3/ l'épargne (ou autofinancement) nette ou disponible.

Épargne nette = épargne brute - remboursement du capital de la dette ou épargne de gestion - annuité de la dette : cet indicateur est le plus pertinent car il représente le montant à la disposition de la collectivité pour investir une fois remboursés et payés tous ses engagements.

*RRF : recettes réelles de fonctionnement

DRF : dépenses réelles de fonctionnement

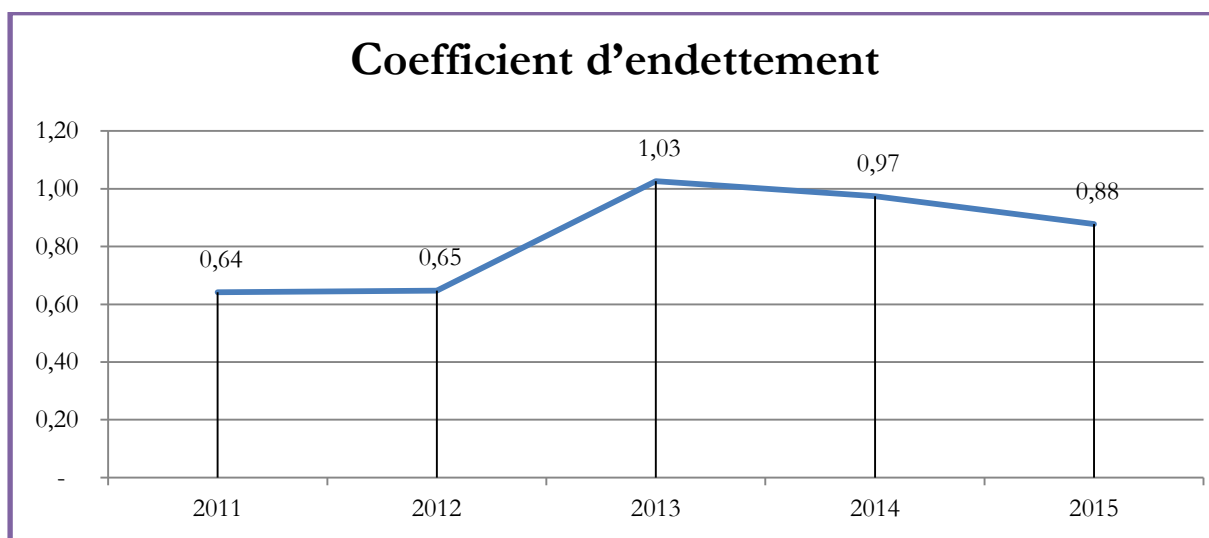


Au regard des comptes administratifs respectifs, la trajectoire financière reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint. L'autofinancement dégagé (épargne nette) permet toujours de faire face au remboursement du capital.

Sous l'effet conjugué du poids des charges structurelles difficilement compressibles, des marges de manœuvre réduites en matière de fiscalité et de la baisse de la DGF, la situation risque de se dégrader à plus ou moins court/moyen terme.

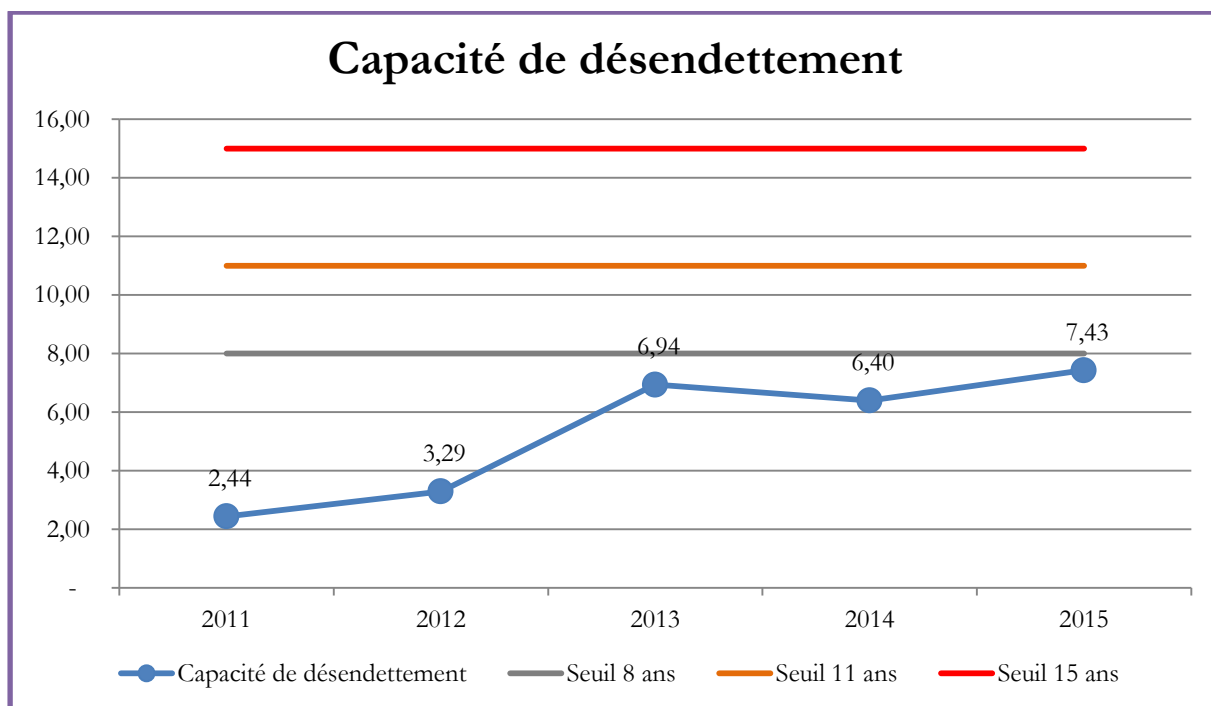
➤ Etat de la dette

Le capital restant dû s'élevait à 2 285 873 € en 2011 contre 2 961 991 € en 2015. Le coefficient d'endettement (Encours de la dette/recettes de fonctionnement) est de 0,88 %. Le niveau de surendettement est atteint lorsque ce coefficient atteint ou dépasse 1,21 %.

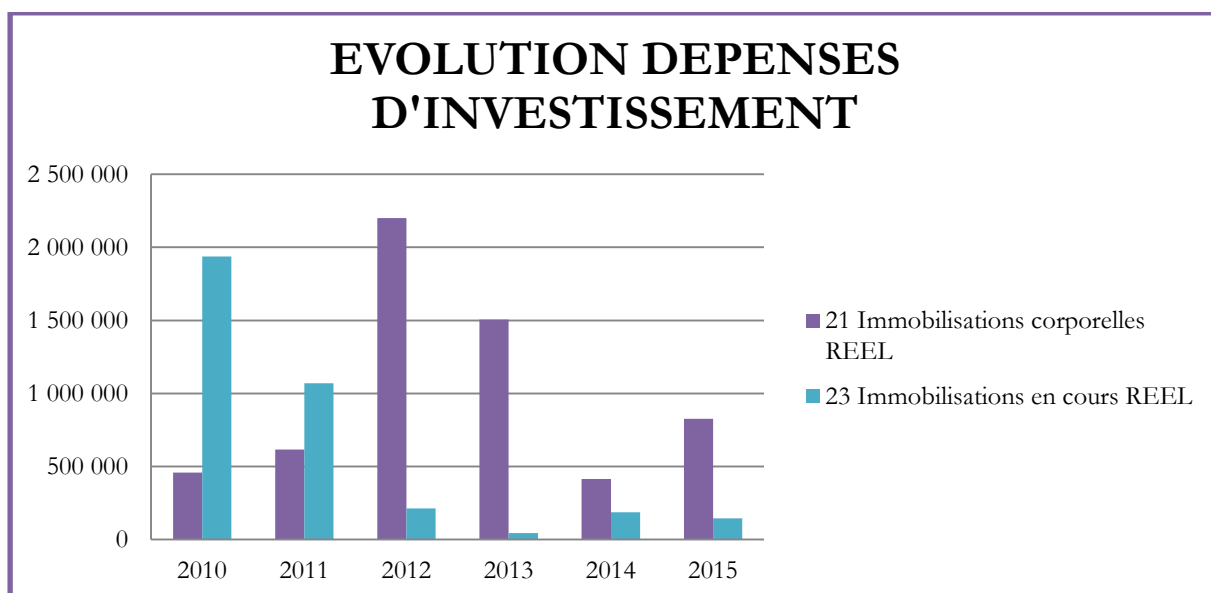


Au 31 décembre 2015, l'encours de la dette est composé de 4 emprunts dont un renégocié. La structure de la dette est constituée à 100 % de taux fixes.

La capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) permet de calculer en combien d'années une collectivité pourrait rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut. Le niveau de surveillance commence à partir de 11-12 années.



➤ Dépenses d'investissement



Les travaux de constructions de bâtiments ont laissé place à d'importants programmes de voirie et d'enfouissement de réseaux : en 2010 et 2011, construction des 7 classes, du centre de loisirs et réhabilitation du Pavillon Doucet, à partir de 2012, travaux importants de voirie (réseaux et voirie, rue de la Fontaine, avenue de la Gare, puis Grandes Vignes).

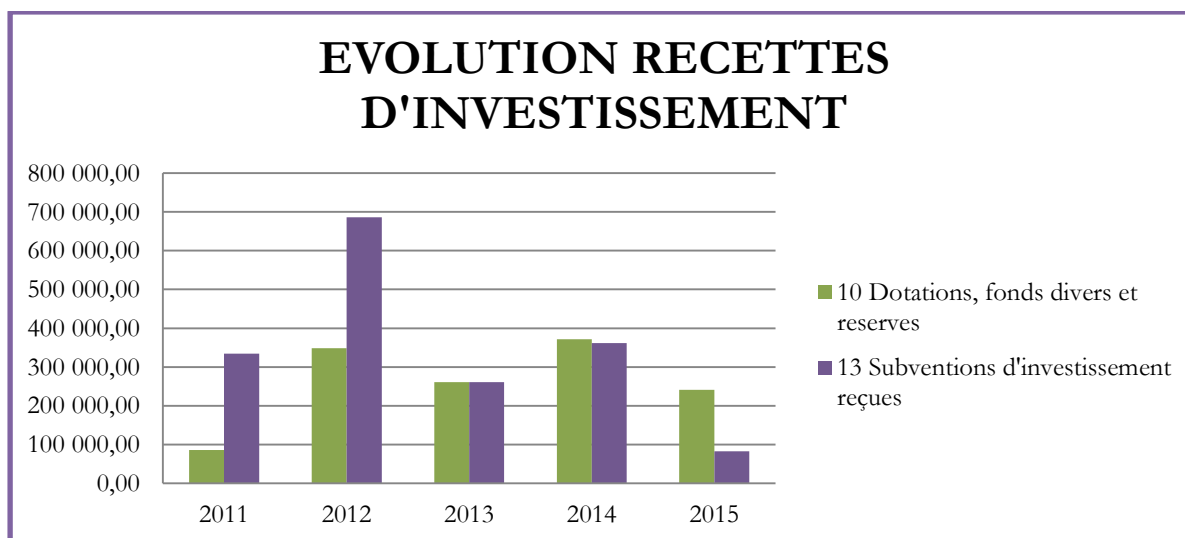
Le ratio « Dépenses d'équipement/population » est au-dessus de la moyenne de la strate jusqu'en 2014.

€ par habitant	2011	2012	2013	2014
Juziers	461	692	419	170
Moyenne strate	314	341	375	308

➤ Recettes d'investissement

En dehors de l'autofinancement disponible, une fois le capital d'emprunt remboursé, les autres recettes sont constituées par :

- des ressources propres : basées essentiellement sur le FCTVA, Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (chapitre 10): retour sur une partie de la TVA des factures d'investissements payées sur l'exercice N-2. En fonction donc des travaux effectués les années précédentes.
- des ressources externes : subventions en fonction des travaux ou des acquisitions.



B – LES ORIENTATIONS POUR 2016

Les orientations du budget 2016 s'appuient sur l'analyse rétrospective et intègre les données financières et législatives (Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) 2016). De ce fait, le budget sera construit dans un contexte de réduction des marges de manœuvre de notre commune.

De plus, le budget 2016 s'inscrit dans une année de transition entre l'intégration de la Seine & Vexin Communauté d'agglomération à la communauté urbaine (CU) Grand Paris Seine et Oise (GPSO) et la mise en place des compétences transférées. Le budget a donc été construit avec ces contraintes mais en tenant compte des charges et recettes qui seront transférées faisant l'objet de convention de gestion avec la CU et pour lesquelles une décision modificative interviendra à l'automne, après un travail de collaboration entre la commune et la CU.

Les chiffres avancés dans les prochains paragraphes sont des prévisions au 1^{er} mars. Nous attendons encore des notifications de l'Etat, des données de GPSO et des ajustements sur certaines dépenses.

➤ Section de fonctionnement - recettes

- Les produits des services en 2016 seront en légère hausse (+3%), lié principalement à l'augmentation du nombre des participants au voyage seniors (50 participants contre 30 en 2015).
- Les dotations et participations seront en retrait (- 18 %) par rapport à 2015, conformément au projet de loi de finances 2016. La Dotation Globale de Fonctionnement a baissé d'environ 200 000 € depuis 2013 et baissera encore de plus de 60 000 € en 2017. L'attribution de compensation de 576 000 € avant le passage en Communauté Urbaine est diminuée de la participation au Service d'Incendie et de Secours, compétence intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2016. C'est de ce fait une dépense de fonctionnement en moins sur le chapitre 65.
- Impôts et taxes : augmentation de l'assiette de **1,1 %**. **Reste une décision à prendre sur les taux communaux.**

En effet, notre coefficient de mobilisation du potentiel fiscal indique une marge de manœuvre sur l'augmentation de nos taux. Pour mémoire, le potentiel fiscal est le montant des produits fiscaux que la commune pourrait percevoir si elle appliquait les taux moyens nationaux d'imposition à ses bases fiscales.

taux moyens nationaux	2013	2014	2015
Taxe d'habitation	23,88%	23,95%	23,95%
Taxe foncière (bâti)	20,11%	20,20%	20,20%
Taxe Foncière (non bâti)	48,94%	48,53%	48,53%
Produit 3 Taxes	2 703 034	2 804 310	2 832 353

Base Communale Année N prévisionnelle	2014	2015	Potent. 2016
Taxe d'habitation	6 908 452	7 157 866	7 229 445
Taxe foncière (bâti)	5 186 335	5 344 871	5 398 320
Taxe Foncière (non bâti)	21 095	21 300	2 1513
Produit 3 taxes	1 542 433	1718370	1 734 440

taux communaux année sans modification des taux	2016
Taxe d'habitation	10,31%
Taxe foncière (bâti)	18,15%
Taxe Foncière (non bâti)	43,18%

	2014	2015	2016
Indicateur : Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal <u>National</u>	0,57	0,61	0,61

Ce coefficient, inférieur à un, n'est pas sans conséquence. En effet, il sert de référence au calcul du prélèvement du FPIC (Fonds de Péréquation intercommunal et communal) ainsi que dans le calcul de certaines dotations. Plus le coefficient est inférieur à 1, plus notre prélèvement est élevé.

Lors du vote du Budget 2015, le conseil municipal a adopté le principe de privilégier une faible augmentation des taux chaque année plutôt qu'une hausse ponctuelle significative. Sur cette base ont été calculées les simulations suivantes :

Taxes	Bases 2016	Taux 2015	Hausse	Produit 2015	Produit 2016 à taux constants	Produit 2016 attendu	Hausse produit	Taux à voter
TH	7 229 445,00	10,31%	0,50%	737 975,98	745 355,78	781 503,00	36 147,23	10,69%
TFB	5 398 320,00	18,15%	0,50%	970 094,09	979 795,08	1 006 786,68	26 991,60	18,81%
TFNB	21 513,00	43,18%	0,50%	9 197,34	9 289,31	9 396,88	107,56	44,75%
TOTAL	12 649 278,00			1 717 267,41	1 734 440,17	1 797 686,56	63 246,39	

Taxes	Bases 2016	Taux 2015	Hausse	Produit 2015	Produit 2016 à taux constants	Produit 2016 attendu	Hausse produit	Taux à voter
TH	7 229 445,00	10,31%	0,75%	737 975,98	745 355,78	799 576,62	54 220,84	10,87%
TFB	5 398 320,00	18,15%	0,75%	970 094,09	979 795,08	1 020 282,48	40 487,40	19,14%
TFNB	21 513,00	43,18%	0,75%	9 197,34	9 289,31	9 450,66	161,35	45,54%
TOTAL	12 649 278,00			1 717 267,41	1 734 440,17	1 829 309,76	94 869,59	

Taxes	Bases 2016	Taux 2015	Hausse	Produit 2015	Produit 2016 à taux constants	Produit 2016 attendu	Hausse produit	Taux à voter
TH	7 229 445,00	10,31%	1,00%	737 975,98	745 355,78	817 650,23	72 294,45	11,06%
TFB	5 398 320,00	18,15%	1,00%	970 094,09	979 795,08	1 033 778,28	53 983,20	19,47%
TFNB	21 513,00	43,18%	1,00%	9 197,34	9 289,31	9 504,44	215,13	46,33%
TOTAL	12 649 278,00			1 717 267,41	1 734 440,17	1 860 932,95	126 492,78	

Si la décision (prise en 2015) d'augmenter les taux de 1 % est retenue, l'augmentation des produits fiscaux s'établira à 126 492,78 €

➤ Section de fonctionnement - dépenses

- Les charges à caractère général sont stables (+ 0,3 %). Liées au bon fonctionnement des services, elles sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des combustibles et carburants (très volatil), les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, l'indexation des primes des contrats d'assurance, des prix des contrats maintenance des bâtiments et des équipements. Les efforts de gestion sont malgré tout à poursuivre conformément aux objectifs définis par la municipalité. La prospective 2016 est assise sur une reconduction à l'identique du montant inscrit au titre du budget primitif 2015, y compris les dépenses fluctuantes (énergie...).
- La masse salariale demeure le poste de dépenses structurellement le plus élevé du budget de fonctionnement de la ville. Ce chapitre enregistre une hausse qui s'explique par les incidences liées au glissement vieillesse technicité (avancée des carrières) et d'autres facteurs externes légaux. En 2015, ce chapitre budgétaire a été impacté par le relèvement du taux de cotisation à la CNRACL (Part Employeur de 30,40 % à 30,50 %). Ces cotisations seront respectivement portées en 2016 à 30,60 % et en 2017 à 30,65 %. Enfin, il faut également tenir compte de la hausse des cotisations versées à l'IRCANTEC au 1er janvier 2015 : Employeur de 3,80 % à 3,96 %. Elles s'élèveront respectivement en 2016 à 4,08 % et en 2017 à 4,20 %. La prospective prévoit ainsi une évolution à 2 % en 2016, tenant compte de ces critères et du remplacement d'agents en congés maladie.
- Les autres charges de gestion courante sont en baisse (- 34 %, prise en charge du SDIS par la CU avec répercussion sur notre attribution de compensation)
- L'enveloppe des subventions aux associations diminue de plus de 10 % (145 000 € contre 167 300 € inscrits au budget 2015)
- Importante augmentation (+70 %) des prélèvements de l'Etat, (augmentation d'environ 25 000 € du FPIC, d'environ 40 000 € du prélèvement SRU - déficit de logements sociaux-).

➤ Section d'investissement - recettes

- Dotations d'investissement :
 - Le montant du fonds de compensation pour la TVA à percevoir par la ville pour 2016 devrait être de l'ordre de 95 000 €. Rappelons que ce fonds est indexé sur le volume réel d'investissements réalisé en année n-2. Il convient aussi de noter que le taux de compensation du FCTVA augmente : de 15,761% à 16,404%, pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2015 (FCTVA 2017).

- La taxe d'aménagement (TA), instaurée par la loi de finances rectificative pour 2010 et se substituant notamment à la taxe locale d'équipement (TLE), est établie et perçue par l'intermédiaire des services déconcentrés de l'Etat (DDT) en deux échéances de 12 et 24 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme. Pour 2016, le produit attendu devrait être de l'ordre de 30 000 €. Pour rappel, cette taxe, dont le taux communal s'élève à 5% (+ 1,3% pour le taux départemental), est destinée au financement des équipements publics générés par l'urbanisation.
- Subventions d'équipement (restauration de l'église St Michel) :
 - 165 000 € de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Etat), dont le solde de 69 000 € pour la tranche ferme des travaux et 96 000 € pour la première tranche conditionnelle
 - 66 000 € de la Région Ile de France, dont le solde de 24 000 € pour la tranche ferme des travaux et 42 000 € pour la première tranche conditionnelle
 - 35 000 € du Conseil Départemental des Yvelines pour la tranche ferme des travaux, le montant pour la première tranche conditionnelle n'est pas encore notifié.
 - 10 000 € de la Fondation du patrimoine

➤ Section d'investissement - dépenses

Comme chaque année, les différentes commissions municipales se sont réunies et ont émis leurs souhaits en matière de réalisations d'investissements. Elles ont priorisé leurs choix afin de permettre un arbitrage qui interviendra après le débat d'orientation budgétaire.

Commission travaux :

- Poursuite de la restauration Eglise tranche conditionnelle (TC1)
- Voirie : rue des grandes vignes, chemin des Angleterres.
- Eclairage : chemin latéral et allée du parc
- Mise aux normes AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) et PMR (Personne à Mobilité Réduite)
- Etudes de faisabilité : club house au stade, salle polyvalente

Commission Aménagement du Territoire, de l'Habitat et du Développement durable :

- Aménagements entrée de ville, travaux de retournement
- Extension réseau électrique : rue de la scierie et square Baroche
- Achat emprises diverses, surcharges foncières, plan de circulation

Commission Jeunesse :

- Etude pour agrandissement restaurant scolaire, CME (Conseil Municipal des Enfants), frontons des 2 écoles, 2 TNI (Tableau Numérique Interactif)

Commission communication, patrimoine :

- Panneaux lumineux et d'affichage, illuminations de Noël, restauration porte principale mairie, meuble pour bibliothèque

Commission développement économique :

- Sonorisation centre-ville

Commission solidarité :

- Cimetière : ossuaire, panneaux affichage, signalétiques, relevage de concessions, containers poubelles

Service entretien/restaurant scolaire :

- Vaissellerie, matériel cuisine et électroménager

Service Technique :

- Plantation d'arbres, mise en conformité électrique bâtiments, remplacement chaudière, mise à niveau des alarmes, remplacement portails, piliers et grilles école, achat de matériel
- Achat de matériel et outillage pour ateliers, balayage et désherbage
- Achat d'un véhicule benne, de mobilier pour festivités

Administration générale :

- Remboursement emprunt, renouvellement partiel parc informatique, mobilier, achat véhicule de police municipale

➤ **Intégration des résultats de l'exercice 2015**

Résultats cumulés tenant compte des restes à réaliser (engagements de dépenses d'investissements sur 2015 non encore terminés et/ou facturés au 31 décembre 2015 pour un montant de 712 560,58 €) : 683 130,03 €. Ce montant est inférieur d'environ 200 000 € à celui des résultats 2014 : les dépenses d'investissements envisagées ont été réalisées à près de 78 %.

Les résultats seront ainsi intégrés au budget 2016 :

Excédent d'investissement :	316 494,17 €	}	= 712 560,58 €
Excédent de fonctionnement capitalisé* :	396 066,41 €		
Excédent de fonctionnement :	683 130,03 €		

*(besoin de financement en investissement afin de couvrir les restes à réaliser)

➤ Les dépenses envisagées au-delà des recettes espérées

L'ensemble des besoins et souhaits ne sont pas couverts par les recettes attendues au moment du débat d'orientation budgétaire. En effet :

Dépenses globales (fonctionnement et investissement) : 4 814 215,97 €

Recettes globales (fonctionnement et investissement) : 3 698 850,00 €

Arbitrage : - 1 115 365,97 €

Cet arbitrage est estimé à taux de contributions directes constant.

➤ Proposition pour notre budget 2016

- Diminution des dépenses

- Priorisation des demandes exprimées, avec des reports sur les années à venir, voire au-delà
- Recherche de pistes d'économie en fonctionnement : mutualisation des dépenses ou/et groupement de commande déjà initiée (maintenance informatique, téléphonique)

- Développement des recettes

- Poursuite des recherches de subventions et d'aides
- Ajustement fiscal

➤ Budget assainissement

Le budget est essentiellement consacré à la prévision de travaux d'investissement pour les prochains programmes. Ces derniers seront exécutés par la communauté urbaine à partir de 2017. En effet, l'assainissement est une compétence transférée à Grand Paris Seine et Oise depuis le 1^{er} janvier 2016. Par convention de gestion, la commune de Juziers assure encore cette année son exécution.

➤ Perspectives

Au regard de la projection financière présentée ci-dessus, cela confirme que l'évolution des recettes de fonctionnement courant devrait connaître un fort ralentissement dans les années à venir, impactant de fait nos marges de manœuvres et notre autofinancement.

Il faut dès maintenant continuer les recherches d'économie et la mise en place de mutualisation (sans pour autant perdre de la qualité de service), mener une réflexion visant à augmenter les recettes de fonctionnement (prix des services, quotient familial...), à définir une politique d'investissement moins ambitieuse tout en privilégiant le bien-être des habitants.

GLOSSAIRE

AD'AP : Agenda d'Accessibilité Programmée

AMF : Association des Maires de France

ATR : Administration Territoriale de la République

CAF : Capacité d'AutoFinancement

CME : Conseil Municipal des Enfants

CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

CNRACL : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales

CU : Communauté Urbaine

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

DDT : Direction Départementale du Territoire

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DNP : Dotation Nationale de Péréquation

DOB : Débat d'Orientation Budgétaire

DRF : dépenses réelles de fonctionnement

DSR : Dotation de solidarité Rurale

DSU : Dotation de Solidarité Urbaine

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale

FPU : Fiscalité Professionnelle Unique

GPSO : Grand Paris Seine et Oise (CU)

GVT : Glissement Vieillesse Technicité

IRCANTEC : Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques

LOLF : Loi Organique relative aux Lois de Finances

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

PIB : Produit Intérieur Brut

PLF : Projet de Loi de Finances

PMR : Personne à Mobilité Réduite

RRF : recettes réelles de fonctionnement

RH : Ressources Humaines

ROB : Rapport d'Orientation Budgétaire

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

TA : Taxe d'Aménagement

TH : Taxe d'Habitation

TFB : Taxe Foncière Bâtie

TFNB : Taxe Foncière Non Bâtie

TLE : Taxe Locale d'Équipement

TNI : Tableau Numérique Interactif